



Je vais subir un licenciement économique bientôt j aimerais avoir

Par **davidrozenn**, le **18/10/2013** à **11:25**

bonjour,je vais etre licencié économique prochainement,nous sommes 5 employées plus un directeur(mon employeur)par le greffe du tribunal de commerce nous sommes un effectif de 9 .les 3 autres employées ,je ne les ai jamais vu ,je pense que ce sont ces enfants.Ils ne sont pas comptable ni juriste puisqu il a un cabinet comptable.merci de m éclairer sur ce sujet.cordialement

Par **P.M.**, le **18/10/2013** à **17:11**

Bonjour,
Ce n'est pas le Greffe du Tribunal de Commerce qui peut procéder au licenciement mais le mandataire judiciaire si l'entreprise a été placée en redressement ou liquidation judiciaire à qui vous pourrez faire part de vos constatations...